



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Radios locales

Question écrite n° 50713

Texte de la question

M. Alphonse Bourgasser appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la situation des radios locales syndiquées (catégorie C). En effet, il semblerait que des projets d'amendement tendant à restreindre aux radios locales l'accès à la publicité risquent d'être discutés lors de l'examen, en deuxième lecture, du projet de loi sur l'audiovisuel. Or, la publicité est la seule ressource qui permette à ces radios d'exister et de remplir leurs missions d'intérêt général auprès des auditeurs. De plus, si ces recettes publicitaires devaient être restreintes, ce sont leurs emplois et le programme local qu'elles produisent tous les jours qui seraient menacés. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ses intentions vis-à-vis de ces projets et lui préciser s'il compte renforcer la loi pour assurer la défense et l'avenir de ces radios locales syndiquées.

Données clés

Auteur : [M. Bourgasser Alphonse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50713

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1975